

**DOCUMENTS CONCERNANT L'IMPLANTATION
DES TRAPPISTES ET TRAPPISTINES À SEMBRANCHER
(VALAIS) - Septembre 1796 et février 1798**

Bibliographie

AEV - Archives de l'État du Valais

AEvS - Archives de l'évêché de Sion

ACS - Archives de la cure de Sembrancher

MTK - Mère Marie de KERVINGANT, *Des moniales face à la Révolution française, Aux origines des Cisterciennes-Trappistines*, Beauchesne, 1989, pages 74-87.

Laffay - Augustin-Hervé LAFFAY, *Dom Augustin de Lestrangle et l'avenir du monachisme (1754-1827)*, Paris, 1998, pages 133-138.

Gérard GUÉROUT, « La Communauté de la Trappe face à la Révolution, 13 février 1790 - 3 juin 1792 », in *Cîteaux*, 1989, p. 376-477.

Le personnel du Valais

Dom Augustin, à la Valsainte, se préoccupait de fonder des maisons pour recevoir les nouveaux membres de sa communauté qui faisaient dépasser le nombre de vingt-quatre autorisé par le Sénat de Fribourg. Du mois d'avril 1793, au mois de février 1796, neuf groupes de fondateurs quittèrent la Valsainte pour essaimer" (Laffay, p. 157). Après l'Espagne, le Brabant, l'Angleterre, le Piémont où des communautés s'implantèrent, le Canada, la Hongrie, la Russie, Malte, où aucune ne réussit à s'installer, dom Augustin se tourne vers un autre canton de la Suisse qui les accueille, le Valais. Père Gérard Boulangier, lui aussi moine de la Trappe avait ouvert un refuge à Widlisbach près de Soleure, en décembre 1791 et avait acquis une maison dans le Valais, à St-Pierre des Clages, en novembre 1793. À sa mort, le 26 août 1795, il l'avait léguée à dom Augustin. À cause de la mauvaise situation de cette maison, elle fut vendue.

L'abbé de la Valsainte demanda l'autorisation aux autorités civiles du Valais de s'établir dans ce canton. Il présenta à la Diète ordinaire de Noël 1795, « la permission pour son Ordre d'acheter, dans ce pays une terre en friche libre de toute redevance annuelle, pour la rendre fertile par son travail, pour y tirer son entretien, avec assurance de ne tomber à charge à personne, d'autant qu'il ne vit de charités, mais de son industrie, sa nourriture ne consistant qu'en jardinage et herbes apprêtées sans beurre ni huile, mais seulement avec de l'eau et du sel, rarement avec du lait ; et d'ériger un couvent des religieux dans le local qu'il se propose d'établir sa demeure et s'oblige que les religieux qui s'installeraient se chargeraient de l'éducation et de l'entretien de la jeunesse sans aucune rétribution. » (AEV, DI 3,5)

Il obtint de l'État suprême, la faculté d'établir dans le Valais deux communautés de son Ordre, l'une d'hommes, l'autre de femmes. (ACS, pièce 12)

Le 21 janvier 1796 dom Augustin informe l'évêque du projet de son établissement : « C'est la paroisse d'Outre-Rhône que nous avons choisi au-dessus de la chapelle d'Alesse, un quart d'heure plus haut. C'est un endroit fort solitaire et où le terrain n'est pas précieux et c'est ce qu'il nous faut, mais il n'y a point de bâtiments. Il est donc question d'en faire construire un promptement en en bois et dans le goût du magnin de Votre Grandeur et en particulier deux chapelles.» Il sollicite de l'évêque d'accorder 40 jours d'indulgence à tous ceux qui

travailleraient et s'emploieraient à aider pour construire ce monastère, toutes les fois qu'ils y auraient travaillé la valeur d'une journée.

En fait il trouva mieux et il acheta, le 29 janvier 1796, à Pierre François Bruno Luder le domaine qu'il possédait, au lieu-dit l'Île-Bernard, sur les confins de la commune de Vollèges, proche du village de Sembrancher. C'était une mine de plomb désaffectée, avec des bâtiments.

L'évêque de Sion donna son consentement et son approbation. C'est ce que lui-même rappelle dans sa lettre à dom Augustin du 18 octobre 1796 : « Au Révérendissime et très pieux Père dans le Seigneur Augustin prêtre, abbé des monastères de la Valsainte au diocèse de Lausanne et de la Sainte Volonté de Dieu près de Sembrancher en notre diocèse de Sion, [...] et à tous les révérends et pieux pères, religieux frères et moniales de ce même Ordre demeurant dans notre diocèse en vertu de notre consentement et de notre approbation et de ceux du très illustre et suprême Sénat du Valais, y stabilisés et y servant Dieu, ainsi qu'à leurs successeurs, salut et appui pour toujours dans le Seigneur ! [...] Nous accordons volontiers notre accord pour construire ou établir dans notre diocèse dans le lieu dit plus haut, établissement ou monastère de la Sainte Volonté de Dieu relevant de votre Ordre cistercien selon la Règle et la Stricte Observance de cet Ordre et nous nous soumettons pour toujours, nous et nos successeurs, au pouvoir de droit et de juridiction qui sont l'apanage des supérieurs actuels du dit Ordre cistercien et de leurs successeurs dans le futur et nous vous concédons notre sollicitude et notre protection et celles de nos successeurs.

De plus, à vous, révérends pères et frères et moniales [...] nous concédons tout ce qui a fait l'objet des décisions de l'autorité apostolique en faveur de l'Ordre cistercien cité plus haut, à savoir les droits d'exemption et tous les privilèges qui n'ont pas été révoqués par le saint concile de Trente et par les Souverains Pontifes.

+ Joseph Antoine, évêque de Sion

Texte latin AEvS 377/30, traduction Scourmont.

En voulant acquérir plus de terrains, dom Augustin se heurta à l'opposition de la population. Il en parle dans sa lettre du 27 février 1796, au curé de Sembrancher : « (... Les députés de la paroisse) sont venus trouver le grand baillif, le gouverneur et l'abbé de St-Maurice. Ils ont témoigné leurs craintes au sujet de notre agrandissement présumé et surtout ont insisté que leurs prairies dont ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient se défaire sans être obligés de manquer le service public¹, ou se mettre dans le cas de ne pouvoir plus nourrir leurs vaches. Ces considérations, vous savez combien je les estime justes [...]. J'ai prié Son Excellence de vouloir bien insérer dans les arrêtés qu'ils prendront, la clause suivante [...] 'Conformément à l'intention de ces bons religieux qui ont déclaré ne vouloir point acquérir de prairies sur la paroisse de Sembrancher et qui pour n'être point à charge au peuple, ont offert [...] de ne pas même accepter, quand on voudrait leur en donner...' ». Par sa lettre de mars 1796, le curé retrace à l'évêque l'histoire de l'implantation des moines et présente leurs difficultés avec la population : « [...Les paroisses] sont, à la vérité pauvres en prairies. [...] Les motifs dont les malveillants se servent pour contrecarrer cette œuvre de Dieu, c'est la crainte d'immobiliser les biens, qu'ils n'envahissent tout à la suite des temps, qu'ils ne rendent les denrées trop chères pour les pauvres gens. » (ACS, pièce 26)

Le 1^o février, l'évêque de Sion écrit aux curés et aux fidèles de Sembrancher et de Vollèges en faveur des Trappistes.

¹ La baisse de revenus les empêcherait de payer leurs impôts ?

Le curé de Sembrancher eut le regret d'écrire, à son évêque, le 24 février 1796, que les Trappistes venant fonder le monastère de Sembrancher furent plutôt fraîchement reçus par les paroissiens : « [Le conseil ne voulut pas qu'on organise de procession] dans la crainte que cet acte public ne fût un signe d'acceptation de cet établissement. [...] Il n'est point de mensonges qui ne se débitent contre eux pour soulever le peuple d'Entremont et sans la forte opposition de MM les châtelains Luder et de la Soye, on voulait assembler le peuple afin sans doute de pouvoir, à la faveur du tumulte, faire faire des coups de violence contre ces révérends pères ou contre moi, par des gens qu'on aurait enivrés. [...] Les corps administratifs leur refusent [aux Trappistes] les bois nécessaires pour la construction de leurs bâtiments... » (AES, cote 377/26). Le 16 mars, le curé prévient encore son évêque : « J'espérais qu'après la délibération du conseil des jurés, de laisser les RRPP de la Trappe tranquilles et de ne point assembler le peuple à leur sujet, celui-ci entrerait dans de justes sentiments. J'ai été frustré, il est encore des agitateurs qui effraient par des menaces les gens de bien qui voudraient les protéger [les Trappistes] et qui voudraient soumettre au tumulte d'un peuple qu'on égare tous les jours par de plus horribles mensonges, la demeure dans notre canton de ces respectables religieux. Si ce temps de Pâques n'opère pas, il est à craindre qu'on ne les inquiète beaucoup car on a menacé de rompre le pont qui conduit à leur demeure et les propos qui se tiennent n'annoncent rien moins qu'un esprit d'insubordination prêt à la révolte. [...] Outre ces contradictions, les bons pères ont été éprouvés par les maladies et par la mort d'un frère convers² qui leur était très précieux par son savoir faire. » (AEvS 377/27)

Le 22 mai 1796, dom Augustin adresse une lettre à plusieurs membres de la Diète. Il rappelle les griefs concernant les prairies et le bois, puis il fait allusion au déroulement d'une délibération où l'affaire des Trappistes fut invoquée. « (...) L'assemblée du peuple [de Sembrancher] où on a extorqué cette expression de leur désir, n'a point été légitime, car elle a d'abord été convoquée contre le vœu et la décision du Conseil. Si on l'y a fait ensuite consentir, ç'a été par des menaces extraordinaires et à force de reproches. Outre cela, elle n'a point été générale, car quoiqu'ils aient cherché à soulever le peuple par toute sorte de calomnies, une partie s'y est refusée et presque toutes les âmes honnêtes et vertueuses n'ont point voulu y assister, déclarant qu'elles auraient honte de se compromettre avec des factieux et des remords de contrarier l'œuvre de Dieu. Enfin elle n'a point été libre. Il y avait des personnes du parti, qui n'ayant aucun droit de se trouver à la Maison de Ville, y ont demeuré tout le temps de l'assemblée pour échauffer les esprits et obliger tous les votants à entrer dans leurs sentiments. Enfin cette délibération n'a été tirée du peuple que par surprise, car au lieu d'obéir aux ordres si sages de Son Excellence Mgr le grand baillif qui avait prescrit à Mr le châtelain Monet de faire une expresse mention de la promesse que nous faisons de ne point acquérir de prairies sur la paroisse de Sembrancher, pour lesquelles seules ils paraissent alors inquiets (ce qui aurait en effet tout apaisé) on a continué de faire entendre au peuple que nous voulions lui enlever une grande partie de ses possessions. n'a » (AEvS 377/29) Il semble bien que des 'agitateurs' excitaient la population contre les moines, français pour la plupart. L'histoire de la Suisse permet d'éclairer cet épisode et de voir dans les agissements du gouvernement de Paris la clé de ce qui se passait en Valais.

Le Directoire voulait imposer aux autorités helvétiques d'expulser les émigrés français de leur territoire. Tobie de Raemy dans *L'Émigration française dans le canton de Fribourg, 1789-*

² Dargnies dans ses *Mémoires...* note p. [291] : Frère Achard, convers, profès de Sept-Fons et puis de la Valsainte, mort au Valais dans les premiers tems de cet établissement avant notre émigration.

1798, (Fribourg, 1935, p. 19-20) fournit les documents qui l'atteste et montre comment le Conseil de Fribourg fit ce qu'il put officiellement pour satisfaire le voisin puissant, mais ne montra que peu de zèle pour appliquer ses propres décrets. Il en fut peut-être de même pour le Valais.

Dom Augustin à l'évêque, le 24 février 1796 : « [...] Malgré toutes ces oppositions (de la population voisine) nous sommes cependant établis au nombre de quatorze dans les bâtiments de l'Île-Bernard, à l'endroit de la mine de plomb. »

Un acte de l'évêque de Sion, en date du 13 octobre 1796, rappelle que lui-même a consenti et approuvé la venue des Trappistes dans son diocèse et accorde l'autorisation de construire des monastères pour les moines et les moniales. De plus l'évêque leurs laisse leurs droits traditionnels d'exemption.

AEvS 377/30 - (13/07/1796) - Nous, Joseph Antoine Blatter, évêque de Sion, [...]

Au révérendissime et très religieux père dans le seigneur Augustin, prêtre, abbé [...] et à tous les révérends et religieux pères et religieux, frères et moniales de ce même Ordre demeurant dans notre diocèse [...] eux qui jugeant que rien n'est plus cher pour eux que le Christ, ont choisi de tout abandonner pour lui-même et d'embrasser nus sa croix nue.

C'est pourquoi, [...] à toi et à tes frères et sœurs, nous accordons volontiers notre accord pour construire ou établir dans notre diocèse dans le lieu dit plus haut, établissement ou monastère de la Sainte Volonté de Dieu relevant de votre Ordre cistercien selon la Règle et la stricte Observance de cet Ordre et nous nous soumettons pour toujours nous et nos successeurs aux règles de droit et de juridiction qui sont l'apanage des supérieurs actuels dudit Ordre cistercien et de leurs successeurs dans le futur et nous vous concédons notre sollicitude et notre protection et celles de nos successeurs.

Les moniales voulaient en tout suivre les Règlements de la Valsainte. Dom Augustin manifesta beaucoup de sollicitude pour les former aux observances, mais surtout à la spiritualité qui les soutendait. Il s'occupa aussi beaucoup des problèmes matériels.

Dargnies se plaint à ce propos des absences de l'abbé de la Valsainte, (dixième lettre, p. [46]) « Dom Gérard de Soleure, (...) étant venu à mourir et ayant laissé le R. dom Augustin légataire de tout ce qu'il pouvait avoir tant à Soleure que dans le Valais, où j'ai dit qu'il avait commencé un espèce d'établissement [à Saint-Pierre de Clages qui fut vendu au profit de Sembrancher], il [lui] fallut encore sortir souvent pour arranger toutes ses affaires. Il ne voulut pas laisser imparfait ce qui était commencé dans le Valais. Il y envoya des religieux. Il y bâtit une maison, une église. Il y établit des enfants, etc. Tout cela ne put se faire sans multiplier les courses. Sollicité depuis longtemps par plusieurs religieuses émigrées et par d'autres qui gémissaient en France sous le joug de l'oppression, de leur fournir un asile, il crut l'occasion favorable de se rendre à leurs désirs. Il les appela dans le Valais, leur fit élever une maison assez près de celle des religieux pour en pouvoir recevoir les secours qui leur étaient nécessaires et ce fut alors que le détail de la direction de ces bonnes filles l'entraîna dans des absences de plus de deux et trois mois.

Dom Augustin établit aussi une maison du tiers-ordre pour l'éducation des enfants pauvres, à Agaune (St-Maurice). L'évêque approuva ce nouvel établissement par l'acte du 14 décembre 1797, texte donné par MTK, p. 86. (Original latin : AEvS 377/31)

Trappistes et trappistines à Sembrancher

Dom Augustin s'était engagé à ce que les communautés de moines et de moniales ne soient pas à la charge du peuple. Il obtient de l'évêque de Sion une approbation pour deux frères partis quêter, mais il n'est pas précisé dans quelle région ou pays les fidèles seraient sollicités.

AEvS 377/32 - De l'évêque de Sion - 6 février 1797 - (Latin)

(Traduction) - Nous, Joseph Antoine Blatter, évêque de Sion, etc...

Nous exposons dans ces lettres patentes, le cas des révérends et religieux frères dom Jean Delacroix et dom Maur de l'Ordre cistercien de la Bienheureuse Vierge Marie, de la Trappe, qui vont partir dans le cadre de l'obéissance à leurs supérieurs légitimes et à leur sujet nous attestons que ceux qui sont porteurs de ces lettres sont bien nantis de la mission dont ils disent être chargés, à savoir qu'ils vont quêter pour rassembler des aides pour la construction dans notre diocèse de deux monastères de leur Ordre, l'un de moines, l'autre de moniales de la même Observance. Les dignes membres de ces deux monastères dont les fondations ont déjà été commencées et mises sous le titre de la Sainte Volonté de Dieu, ces membres, nous notons et attestons que nous les avons pris sous notre protection et que les monastères ont été élevés en vue de la sanctification des fidèles de notre diocèse. L'établissement de la vie très pieuse de pénitence de ces pères, frères et moniales, la confession de leur foi par leurs œuvres et la sainte odeur de leurs vertus héroïques illustrent de plus en plus chaque jour aux yeux de tous, que c'est de l'union au Père et d'une générosité sans borne qu'ils ont demandé pour le progrès et l'accroissement du très saint Ordre qu'ils obtiennent le plus et le meilleur mérite.

De notre paternelle protection et de notre bénédiction épiscopale que nous leur accordons dans le Seigneur.

Donné à Sion en Valais le 6 février 1797,

En cette même année 1797, les Trappistes achètent les ruines du château de Tourbillon avec les terres incultes qui l'entourent appartenant à la mense épiscopale. AEvS 377-34 - (1797)

De son côté, Sœur Stanislas Michel donne, en 1806, un aperçu de l'établissement du Valais :

Que le Seigneur soit servi, aimé et loué par toutes celles qu'il appellera dans ce monastère que vous devez regarder comme l'arche sainte qui a été construite pour vous préserver des eaux du déluge. Ce fut en l'année 1796 que cette maison prit naissance. Le Révérend dom Augustin de Lestrange, abbé de la Valsainte, cet homme divin dont le monde n'était pas digne, avait par ses soucis et son zèle, établi depuis la Révolution de France, une communauté de religieux de la Trappe au monastère de la Valsainte, au canton de Fribourg en Suisse, ainsi que vous pouvez voir au premier livre de nos Règlements. Mais l'ardeur de son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes le porta à établir une maison pour des filles en l'année 1796, où l'on garderait en tout les mêmes observances qu'au monastère de la Valsainte. Pour remplir ce projet et ouvrir un asile à tant d'âmes qui gémissent dans le monde, il choisit un lieu près de Sembrancher, au Bas-Valais, où il fit édifier une maison et fit venir des sujets de bonne volonté propres à remplir ses vues. Ce fut le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, que nos premières mères y firent leur entrée, embrassèrent la Croix et se rangèrent sous ce divin Étendard pour combattre avec courage les ennemis de leur salut. Elles furent au nombre de huit en ce premier jour. (...) Le Révérend Père aussi ne négligeait rien, il venait journellement faire des exhortations, tenir le chapitre afin de les former aux usages et pratiques de l'Ordre et bientôt on vit, à la gloire de Dieu, un grand nombre de sujets remplir cette pauvre (201) et sainte maison. Le nombre fut si grand qu'elle ne pouvait plus les contenir et allait jusqu'à soixante.

“ Relation pour la fondation du monastère de nos Mères de la Trappe [dans le Valais] jusqu'à l'entrée de nos mères dans la maison de la Riedera au canton de Fribourg Suisse. ” (Sœur Stanislas MICHEL (1756-1813), dans *Cîteaux Commentarii cistercienses*, 1984, p. 185-214, Mère Marie de la Trinité KERVINGANT.

*_**

Le personnel du Valais

Le groupe fondateur comprenait : dom Urbain prieur, dom Michel, dom Dosithée, dom Élie, dom Romuald, dom François, les frères convers Achard et Dosithée, les frères oblats Jean-Marie et Vincent de Paul, avec trois jeunes élèves, Ludovic, Joseph et François. (Archives de la cure de Sembrancher, pièce 12, du 21 février 1796)

Père Urbain, par ses lettres donne quelques aperçus de la vie à Sembrancher :

« Pour nous, nous sommes vingt-et-un, y compris six enfants, dont le sixième vient d'arriver tout à l'heure (c'est un pauvre exilé que notre vicaire vient de ramasser au milieu du chemin ne sachant où aller). » Dom Urbain (AAbB, Pièce 19 du 10 octobre 1796)

« (...) J'ai été envoyé dans le Valais fonder un monastère avec deux religieux toujours malades, un vieillard qui n'avait plus de dents et un novice, n'ayant pas la valeur de 25 sols. Il me fallait bien alors me mêler davantage du temporel. Mon vieillard qui était maçon était occupé au bâtiment et le novice lui portait des pierres et du mortier. Les deux infirmes étaient incapables de toutes choses, excepté de laver quelques feuilles de choux qui pendant plusieurs mois furent notre seule nourriture. On me blâmait aussi dans ce pays, de ce que je conduisais moi-même la voiture à la ville, cependant il me fallait bien le faire. J'étais supérieur, il est vrai, mais j'étais en même temps pourvoyeur, portier, jardiner, sacristain, cuisinier, tailleur, etc. On me blâmait, mais ont-ils eu raison de le faire ? Il ne paraît pas que Dieu ait désapprouvé ma conduite en cette circonstance puisque avec son assistance, je vins à bout de bâtir deux monastères, un d'hommes et un de femmes et un collège pour les enfants. En deux ans, j'y rassemblai quatre-vingts

Trappistes et trappistines à Sembrancher

religieuses, douze ou quinze religieux et vingt-cinq enfants et lorsque les Français nous en chassèrent, je n'avais presque plus besoin de sortir.» (Lettre de dom Urbain à Mgr Caroll - Bardstown le 12 octobre 1808)

*

Dargnies donnant des indications sur ceux qu'il a connus et qui sont morts pendant son séjour chez les Trappistes, précise s'ils sont passés par Sembrancher -

P. [283] - Frère Antoine dit Georges André Gérard, mort en 1796 ;

P. [284] - Frère Michel dit Jean-Baptiste Renaud, franc-comtois, mort en 1797.

P. [291] - Frère Achard, convers, profès de Sept-Fons, mort dans les premiers mois de cet établissement ;

P. [292] - Frère Malachie dit Pierre Hanty, franc-comtois, mort à Gênes en 1805 ;

P. [292] - Frère Hylaïre, ancien militaire, plus que sexagénaire, mort en Valais entre 1802 et 184 ;

P. [293] - Frère Richard dit Nicolas Richard Morin, normand, prêtre, religieux de Sept-Fons, mort en 1798 ;

P. [293] - Frère François, diacre, profès du Valais, mort en 1799 ;

P. [293] - Frère François, Joseph Letondal, prêtre, mort en 1799 ;

P. [299] - Frère Valentin dit Jaques Pallius, lyonnais, ex-chartreux, mort à Orscha en 1800 ;

P. [299] - Frère Raphaël dit Silvestre Petit, de Dunkerque, mort en Volhynie en 1800 ;

P. [300] - Frère Marie-Joseph dit René, Gervais Morin, d'Amboise, mort en 1801 ;

P. [301] - Frère Marie-Bernard dit Joseph-Marie de Larnage, mort en 1801.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Relations de la population de Sembrancher avec les moines

Sœur Stanislas : *Cîteaux* p. 211

Notre monastère du Valais ayant été vendu avec celui que nos Pères y possédaient, par le supérieur, pour éviter la méchanceté de quelques gens mal intentionnés qui menaçaient de les brûler, ce fut à Villarvolard qu'on plaça [la communauté de moniales à son retour de Russie].

Dès l'arrivée des moines à Sembrancher, le curé se plaignait à l'évêque de Sion que l'enthousiasme n'était pas général pour les accueillir. (Archives de Sion) Puis il y eut des contestations quand dom Augustin voulut acheter du terrain. Il fut contraint de signer un engagement comme quoi il n'acquerrait que des sols incultes et surtout pas de prairies.

Faut-il voir en cela 'les manipulations de l'enfer', comme le curé de Sembrancher, ou plus prosaïquement la manifestation des difficultés provoquées par le manque de terrains agricoles pour une population en augmentation ? Quelques années plus tard le problème sera résolu par l'émigration vers l'Amérique latine. (cf. *Nos cousins d'Amérique* de Chatelain...)

(ACS Pièce 24= - Fr. Augustin - La Sainte Volonté de Dieu - St-Maurice - 27 février 1796

À Monsieur Ballet très digne curé de Sembrancher

[En marge, d'une autre écriture] : Le supérieur de la Trappe donne connaissance au curé, de la conduite peu correcte des Sembranchans à l'égard de leur maison.

Je m'empresse de vous faire savoir ce que j'apprends ici à St-Maurice. Les députés de votre paroisse sont effectivement venus ici avec quelques uns de Volège [paroisse voisine de Sembrancher]. Ils ont été trouver Messieurs le grand baillif, le gouverneur et l'abbé de St-

Maurice. Ils ont témoigné leurs craintes au sujet de notre agrandissement présumé et surtout ont insisté sur leurs prières dont ils ont déclaré qu'ils ne pouvaient se défaire, sans être obligé de manquer le service public, (...), ou sans se mettre dans le cas de ne pouvoir plus nourrir leurs vaches.

Ces considérations, vous savez combien je les estime justes mais ils n'ont pas tout dit car, loin de rapporter que j'avais promis de ne point acquérir de prairies sur leur territoire, et que j'avais même ajouté que quand même on m'en voudrait donner, je ne les recevrais pas, ils ont, au contraire, dit que j'avais refusé de signer un acte qui aurait fait foi de cette promesse.

[...] Ils sont tous très portés en notre faveur et en particulier Son Excellence qui m'a dit, entr'autres choses, que le châtelain Monnet lui avait parlé là dessus pendant environ une demi heure, mais qu'on voyait bien qu'il n'avait pas de bonnes raisons à apporter. [...]

Les enfants demandent et insistent pour que je les reçoive dans notre nouvelle maison. Trois se sont présentés ce matin pour être admis. J'ai été obligé de les renvoyer après Pâques parce que nous n'avons pas de place en ce moment. Ce délai pourra servir à les éprouver.

[...] J'ai prié Son Excellence de vouloir bien écrire à la commune pour les obliger d'insérer dans les arrêtés qu'ils prendront, la clause suivante, et elle l'a fait sur le champ : Conformément à l'intention de ces bons religieux qui ont déclaré ne vouloir point acquérir de prairies sur la paroisse de St-Brancher, et qui pour n'être point à charge au peuple, ont offert encore plus qu'on ne leur demandait, à sçavoir de ne pas même accepter, quand on voudrait leur en donner.

(Archives de la Cure de Sembrancher - pièce 26)

Lettre du curé Ballet à l'évêque au sujet de la conduite des habitants de Sembrancher vis-à-vis des trappistes qui veulent se fixer à l'Île-Bernard, mars 1796.

[...] Voici l'histoire de sa conduite. Comme il délibérait s'il s'établirait à Outre-Rhône ou aux environs de St-Maurice, quelqu'un vint à parler des édifices et du petit domaine de Mr. Luder, au lieu où s'exploitait autrefois une mine de plomb, vis-à-vis de l'entrée de la paroisse de Sembrancher, à l'extrémité occidentale de la paroisse de Volèges. Il vint à cet effet le 29 janvier [1796] voir le lieu et conclut le même jour un projet d'achat avec Mr Luder, qui fut rectifié et mis en due forme le 8 du courant, au sçu dès l'instant de tout le monde, sans opposition quelconque jusques ici qui lui aye été manifestement communiquée. Il se mit donc en train de faire faire les réparations convenables à son dessein. Il a acheté beaucoup de bois pour des (chaufour?), pour des chambres. Il a donné ordre pour le transport des meubles nécessaires et pour l'arrivée de ses religieux qui devaient arriver dimanche prochain. Ne voulant pas paraître moins empressé à les recevoir que les autres pays catholiques, je publiais dimanche passé qu'on irait à une petite distance les recevoir le matin et les conduire après vêpres en procession jusqu'à leur établissement, ce qui ne paraissant pas être goûté. Je l'omettrai, crainte de les outrager et de les scandaliser, au lieu de les honorer si quelques malveillants venaient à y causer quelque trouble ou quelque confusion.

Sa Révérence trouvant ce local propre à ses vues, il serait bien fâcheux pour lui et au grand regret de toutes ces âmes honnêtes et chrétiennes, que son dessein ne pût s'accomplir. Quand ils auraient 200 quadarrains de terrain labourées et incultes dans cette extrémité, les deux paroisses respectives n'en seraient point endommagées, ayant suffisamment de champs. Elles sont à la vérité pauvres en prairies, mais à cet égard, on pourrait leur déterminer une quantité de prairies ou sa Révérence prendrait des arrangements ailleurs, ayant permission d'acquérir les fonds nécessaires dans le pays.

Les motifs dont les malveillants se servent pour contrecarrer cette œuvre de Dieu, c'est la crainte d'immobiliser les biens, qu'ils n'envahissent tout, à la suite des temps, qu'ils ne rendent

la denrée trop chère pour les pauvres gens. Il ne tient qu'à eux de s'instruire des conditions de leur réception, Sa Révérence n'aurait point refusé de leur en lire la charte, mais ils aiment mieux vivre dans leurs sinistres préventions et cette crainte peut aussi bien être alléguée par toutes les autres communautés, ainsi la concession du souverain deviendrait illusoire.

CHAPPAZ Achille, " Les Trappistines, *La Revue de la Suisse Catholique*, 1893

À douze kilomètres de Martigny, sur le territoire de la commune de Vollèges, non loin du pittoresque bourg de Saint-Brancher³, le voyageur qui vient de traverser une galerie percée dans le roc, voit tout à coup se dresser devant lui des ruines d'un aspect étrange.

Dargnies [52] - Dès qu'en effet on eut appris à Charmay [commune dont dépend la Valsainte] le départ précipité du révérend père, on commença à former des soupçons sur nous et dans la crainte que quelqu'un de nous vint à s'évader ou à entretenir quelque intelligence secrète au-dehors ou à enlever de l'argent et des effets, etc... la commune de Charmay délibéra d'envoyer une garde composée de 12 hommes qui seraient à la charge de la maison. La plupart étaient ou anciens domestiques ou des ouvriers qui avaient été [53] qui avaient été à nos gages. Mais l'espérance qu'ils avaient fondés sur de mauvais propos, de trouver leur fortune faites cher nous fut cause qu'ils usèrent à notre égard des plus mauvais procédés. Ils cherchaient à s'y autoriser en faisant courir le bruit que le R.P. abbé était détenu prisonnier à Fribourg et que nous ne devons plus avoir d'espérance de le revoir jamais. La crainte, en effet, qu'il avait d'être insulté par ces rustauds, était bien suffisante pour l'empêcher de reparaître au monastère.

*

AEvS, cote 377-26 - Lettre du curé de Sembrancher à l'évêque de Sion - Que j'ai de regret de ne pouvoir donner à Votre Illustrissime Grandeur toute la consolation que j'eusse bien désiré, au sujet de la réception du Révérendissime abbé de la Trappe et de sa communauté. J'avais prévenu les [responsables] qu'il convenait de les recevoir et de les conduire en procession, ainsi qu'on l'a fait en d'autres païs catholiques. On mit la chose en délibération dans le conseil. Le résultat fut pour la négative, dans la crainte que cet acte public ne fut un signe d'acceptation de cet établissement.

AEvS 377-25 - Lettre de dom Augustin à l'évêque de Sion, du 24 février 1796 - Malgré toutes ces oppositions, nous sommes cependant établis au nombre de 14 dans les bâtiments de l'Île Bernard à l'endroit de la mine de plomb. J'espère voir prospérer cette communauté naissante. Le démon suscite des obstacles, mais j'en suis content, c'est que cette œuvre lui déplait.

AEvS 377- 27 - Lettre du curé de Sembrancher à l'évêque de Sion, du 16 mars 1796 (...) J'espérais qu'après la délibération du conseil des jurés, de laisser les RRPP de la Trappe tranquilles et de ne point assembler le peuple à leur sujet, celui-ci entrerait dans de justes sentiments. J'ai été frustrés, il est encore des agitateurs qui effrayent par des menaces, les gens de bien qui voudraient les protéger et qui voudraient soumettre au tumulte d'un peuple qu'on égare tous les jours par de plus horribles mensonges, la demeure dans notre canton de ces respectables religieux

AEvS 377-36 - Lettre de dom Urbain de St-Maurice, cher nos frères que j'emmène avec moi, le 10 février 1798 -

Monsieur. À la veille d'un départ forcé et dans le plus grand embarras, je n'ai que le tems de vous prier de remettre cette lettre à Sa Grandeur si toutes fois cela est à propos, car je crains

³ Le nom de la commune est actuellement orthographié *Sembrancher*.

que les pouvoirs de Sa Grandeur ne puissent pas s'étendre au delà de son diocèse. Cependant il faut observer que je demande des pouvoirs, non d'aller confesser des étrangers, mais seulement de confesser nos religieux et religieuses qui peuvent toujours passer pour diocésains de Sion, puisqu'ils ne s'en éloignent que pour un tems, l'intention du R.P. Abbé étant que nous revenions, si cela se peut, au moins en grande partie.

Je ne puis vous donner de nouvelles du R.P. Abbé, si ce n'est qu'il vient de m'écrire qu'il avait été conduire 50 des religieux et autres à Constance et qu'il datte de Fribourg. Il ajoute que les religieux qui sont restés à la Valsainte sont guetés comme les souris par le chat et qu'on n'en peut rien faire sortir. Pour moi je tourne mes pas avec 20 religieuses et 30 ou 40 religieux, y compris les enfants, vers l'Italie. Pour le reste : *Deus providedit.*

Le domaine de l'Île-Bernard fut acheté 200 louis par les religieux. Ils y construisirent des bâtiments, améliorèrent des terres. Ils revendirent le tout dans la précipitation pour 100 louis d'or le 17 février 1798.

AEvS 377-36 - Sion ce 19 février 1798 - Le projet de voyage... insinué fut contremandé par le Rme abbé de la Trappe en leur assignant la route par le Haut-Vallais vers l'Allemagne ou même en Russie. En conséquent, passant aujourd'hui par Sion, les deux communautés des religieux et religieuses de la Trappe de la Sainte-Volonté, près Sembrancher, se sont constituées devant Monseigneur l'évêque de Sion pour recevoir sa bénédiction épiscopale avec laquelle les adieux ont été pris avec consternation de part et d'autres.

Signé : Valleran secrétaire de l'évêque

Extrait d'un récit authentique de la fondation dans le Valais, aux Archives de la Trappe, in *Odyssée monastique*, p. 99. Il y eut dans la paroisse de Sembrancher plusieurs personnes qui parurent ne pas voir de bon œil cet établissement et qui témoignèrent leur répugnance dès le premier jour, en s'opposant à ce que les religieux qui venaient en procession depuis Martigny, fussent reçus avec la solennité que le respectable curé de la paroisse aurait désirée. Ces oppositions se fortifièrent de plus en plus, sous divers prétextes, surtout parce que, prétendait-on, les trappistes allaient acquérir beaucoup de terres et par conséquent gêner beaucoup les habitants déjà si resserrés dans cette gorge de montagne. Le révérend père les rassura par des promesses écrites et signées de sa main. Les opposants inventèrent d'autres prétextes et voulurent soulever le peuple en lui faisant dire que notre établissement lui portait ombrage. L'esprit français révolutionnaire soufflait là. Nos ennemis en vinrent jusqu'à se présenter à la Diète du mois de mai de l'année suivante, 1796, pour obtenir de leurs souveraines Excellences tout ce qui, dans leur dessein, pourrait nous porter préjudice. Ils ne réussirent pas dans leurs injustes prétentions, car il y a beaucoup de religion en ce pays — et ce sont leurs Excellences qui donnent l'exemple... — Ils convinrent, en présence du grand bailli et du gouverneur de Saint-Maurice, de faire un accommodement et de terminer tout à l'amiable sous la sauvegarde de l'autorité de leurs Excellences.

La Valsainte ne fut pas vendue, les deux monastères de Sembrancher le furent. Du coup les religieuses se trouvaient sans lieu de référence pour émettre leur profession avec vœu de stabilité dans une communauté disposant d'un lieu d'implantation. Il leur a fallu attendre d'être installées à Orcha pour s'engager définitivement.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

L'expulsion

La situation politique des cantons suisses devenait difficile pour les émigrés venus de France y chercher un asile. Le Gouvernement de Paris faisait pression sur les autorités helvétiques pour leur faire prendre des mesures d'expulsion. °°°

Archives de Bellefontaine, dom Urbain - Pièce 21 - Lettre du 18 déc. 1797

P.S. Les troubles nous menaçant à chaque moment d'une prochaine émigration, il est à propos d'adresser mes lettres à MM les frères Berguerand à Martigny sous enveloppe. Je les avertirai et leur indiquerai le lieu de ma retraite. Ce sont des gens de probité reconnue.

Révol Val - Dépêche de Mangourit, St-Maurice, 30 nivôse an VI, (19 janvier 1798) - Cette république [du Valais a] fixé le 15 février prochain pour délai fatal de sortie [pour tous les émigrés].

P. 28 - Lettre de Mangourit au Comité, St-Maurice, 25 pluviôse an 6 (13 février 1798) - Il est à votre connaissance que le 1^o février 1798 les émigrés et prêtres français devaient évacuer la Suisse et le Valais. J'apprends qu'il n'y a qu'une partie des Trappistes établis à Sembrancher qui ait obéi, qu'il en est encore dans ce lieu un grand nombre des deux sexes qui persistent à y rester, que même ils reçoivent des novices et des enfants que la faiblesse des pères leur permet de prendre parmi eux. Je prie l'assemblée générale de donner des ordres pour que l'expulsion de ces perturbateurs du monde soit exécutée sans retard.

Départ des sœurs (MTK p.109-125) La première colonie, avec la Princesse[Louise de Condé novice], partit le 19 janvier 1798, la seconde le lendemain, la dernière, "au commencement du mois de février 1798, au nombre de dix-sept" selon sœur Stanislas Michel.

AEvS 377/36 - Lettre de dom Urbain, le 10 février 798 - À la veille d'un départ forcé et dans le plus grand embarras, [...]je tourne mes pas avec 20 religieuses et 30 ou 40 religieux, y compris les enfants, vers l'Italie. Pour le reste : *Deus providedit*.

Révol Val - Le Comité général de St-Maurice, institué le 5 février 1798 pour administrer le Bas-Valais qui vient de proclamer son indépendance, est instruit, le 11 février que "les Trappistes résidant rière Vollèges n'avaient point encore évacué le pays" et arrête "qu'ils seront tenus de sortir du territoire du Bas-Valais dans le délais de deux fois vingt-quatre heures."

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vente du domaine

Avant de partir en exil, les moines vendirent la maison de Sembrancher où les moniales avaient vécu seize mois, en même temps que le domaine proche, l'Île-Bernard où ils habitaient.

Par contre, le domaine de la Valsainte était conservé : 68 hectares de prés, champs, pâturages et forêts avaient été achetés en 1791. (Cité par Laffay, p. 110) Lors de sa comparution devant la Commission des émigrés fribourgeoise, le 7 février 1798, il (dom Augustin) annonça son départ tout en réservant l'avenir : « [...] Je prie leurs Souveraines Excellences qu'en cas que le bon ordre revienne, elles veuillent bien se hâter de procurer notre rentrée dans la Valsainte où je laisserai un fermier [...]. (Cité par H. Laffay) La Valsainte sera de nouveau occupée après le retour des Trappistes de leur périple en Russie, en mars 1802. Quand les moines l'abandonneront définitivement pour revenir s'installer en France, en 1815, les bâtiments et les terres seront vendus.

Les religieux rejoignirent par petits groupes leurs frères de la Valsainte et resté seul à Sambrencher avec un Frère convers, dom Urbain s'occupa de réaliser de son mieux la petite fortune de la communauté. Voici le texte d'un acte que dans cette occurrence, il fut appelé à rédiger :

Moi, Prieur du Monastère de la Sainte-Volonté-de-Dieu, de l'Ordre de Cîteaux, de la réforme de la Trappe en Bas-Valais, reconnais avoir vendu à M. le Banneret Dallèves et à M. le Banneret Luder, de Saint-Brancher tous les deux, la possession de *l'Île-Bernard* avec ses bâtiments, soit tout ce que j'ai acheté de M. le Banneret Luder et de la communauté de Vollèges⁴, ainsi que le pont, le puits et toutes dépendances, excepté cependant la moitié du vieux raccard⁵ que j'ai vendu à Joseph Maret.

Enfin, je vends tout ce que je puis avoir de droit à la-dite possession et tout ce qui fait partie de la maison, pour le prix de cent louis d'or payables ce soir ou demain matin avant mon départ. J'y joins aussi le bois⁶ que j'ai acheté de la communauté de Vollèges pour la somme de quatre louis et demi, payables au même terme.

Pour foi, à Saint-Brancher, le 16 février 1798. Au nom de l'Abbé de la Valsainte, F. Urbain.

Le lendemain matin, 17 février, un acte authentique⁷, stipulé à Martigny-Bourg, à l'auberge des Trois-Couronnes, venait confirmer cette vente (...).

AEvS 377/36 bis - Le projet de voyage (...?) insinué fut contremandé par le Rme abbé de la Trappe en leur assignant la route par le Haut-Vallais vers l'Allemagne ou même en Russie. En conséquent, passant aujourd'hui par Sion, les deux communautés des religieux et religieuses de la Trappe de la Sainte-Volonté, près Sembrancher, se sont constituées devant Monseigneur l'évêque de Sion pour recevoir sa bénédiction épiscopale avec laquelle les adieux ont été pris avec consternation de part et d'autres.

Sion ce 19 février 1798
Valleran a sacris

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Itinéraire vers Constance

Dans la nuit du 13 au 14 février 1798, le Directoire ordonna de marcher sur Berne, vraisemblablement à l'instigation de Bonaparte. Brune s'avança de Lausanne et Schauenbourg du Jura ; la ville succomba après d'assez vifs combats... Ils saisirent le trésor de Berne dont la richesse motiva en partie l'entreprise et qui servit à financer l'expédition d'Égypte. (G. Lefebvre, *La Révolution française*, Paris, 1968, p. 522, cité par KERVINGANT, *Des moniales...* p. 107, note 5.)

La présence des troupes de la Révolution dans le canton de Fribourg rendait impossible à des religieux français leur passage par la route la plus directe vers Constance. Il leur fallait fuir par le Haut-Valais. Sur une carte l'itinéraire rejoignant la vallée du Rhône à celle du Rhin passe par le col de la Furka (2431 m), mais à cette époque de l'année, il devait être fermé par la neige

⁴ Acte du 22 septembre 1796, reçu par M. Pierre-François-Bruno Luder.

⁵ Grange à blé.

⁶ On voit dans les comptes de Jean Hiroz, de Vollèges, que peu de temps auparavant les Pères avaient acheté aux enchères une certaine quantité de bois. Gay.

⁷ Reçu par M. le notaire Emmanuel Gay.

et les fugitifs durent faire le détour pas le col du Simplon (2005 m) descendre en Italie, sur Domodossola, le Lac Majeur et remonter pas le col de San-Bernardino (2065 m) pour revenir en Suisse dans le canton des Grisons. Dès leur départ de Sembrancher, les moines savaient qu'ils étaient contraints à un tel détour.

AEvS 377-36 - Lettre de dom Urbain le 10 février 1798 - (...) Pour moi je tourne mes pas avec vingt religieuses et trente ou quarante religieux, y compris les enfants, vers l'Italie. Pour le reste : *Deus providedit*.

AEvS 377-36 bis - Sion ce 19 février 1798 (jour du passage des moines par cette ville) - Le projet de voyage (...) fut contremandé par le Rme abbé de la Trappe en leur assignant la route par le Haut-Vallais vers l'Allemagne ou même en Russie.

Dargnies [167] - Des religieux et religieuses du Valais, de l'émigration desquels je n'ai eu aucuns détails. Tout ce que j'ai su c'est qu'ils ont eu grandement à souffrir aux passages des montagnes et qu'ils ont été exposés plusieurs fois à être inquiétés par les troupes.

Sœur Stanislas Michel p. 201 : Nous fûmes la dernière colonie qui sortit de la maison du Valais, au commencement du mois de février en l'année 1798, au nombre de dix-sept (...) Nous fûmes destinées pour aller dans l'Allemagne et comme les Français répandaient la terreur et étaient déjà dans le pays du Valais, il fallut, pour éviter leur fureur, prendre des routes détournées et écartées, traverser les montagnes de la Suisse et des rochers d'une hauteur à épouvanter les plus intrépides. Les voitures ne pouvant y monter, nous fûmes obligées de passer les unes à pied, les autres sur des mulets. Je vous laisse à penser, mes chères sœurs, la peine que nous avons éprouvée dans ce premier voyage ; des filles peu accoutumées à marcher et à monter à cheval, faire cent quarante lieues de cette sorte sur des montagnes escarpées, couvertes de neige et de glace, bordées de précipices affreux dont le seule vue saisit de frayeur et dont on ne pouvait sortir si on y était tombé, et dans des sentiers si étroits que souvent il n'y avait que la place du mulet. Enfin nous marchâmes plus d'un mois de cette sorte, ayant toujours la mort devant les yeux par le danger évident où nous étions, souffrant beaucoup du froid, par la rigueur de la saison, et de la faim, ne pouvant trouver où nous arrêter dans la journée et attendre souvent bien tard pour arriver à de mauvaises auberges. (...)

Il faut observer que les détours que nous avons été obligés de faire nous avaient occasionné cent lieues de plus de chemin pour arriver à cette ville [Constance] qui n'est éloignée du Valais que de quarante lieues et nous en fîmes cent quarante.